

Avec une production en forte croissance en 2024 : Les filières avicoles se préparent pour le mois de Ramadan

La production nationale est en hausse à fin octobre 2024. Les estimations portent sur un volume de 735.000 tonnes de viandes de volailles en 2024, en amélioration de 6 % comparé à l'année 2023.

FISA: Les professionnels du secteur se sont entretenus avec le ministre de tutelle pour faire le point sur la conjoncture du secteur avicole et l'approvisionnement du marché national en viandes de volailles et œufs de consommation durant le mois de Ramadan 1446. Le secteur avicole se mobilise pour assurer l'approvisionnement du marché pendant le mois de Ramadan. Toutes les filières ont pris leurs dispositions pour assurer un approvisionnement normal du marché. C'est ce que confirment les membres de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA) en marge d'une réunion de travail tenue récemment par Ahmed El Bouari, ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, et une délégation du conseil d'administration de la FISA en présence du directeur général et des directeurs de l'ONSSA et du directeur de la direction de Développement des filières de production (DDFP). L'occasion étant de faire le point sur l'approvisionnement du marché national en viandes de volailles et œufs de consommation durant le mois de Ramadan 1446. Le bilan dressé lors de cette réunion laisse apparaître une hausse de production nationale à fin octobre 2024. Les estimations portent sur un volume de 735.000 tonnes de viandes de volailles en 2024, en amélioration de 6 % comparé à l'année 2023. Pour ce qui est des œufs de consommation, la FISA fait ressortir une production nationale de 5,5 milliards d'œufs en progression de 4 %. S'agissant de la situation des différentes filières, la FISA relève à fin octobre 2024 une hausse de 14 % des importations des reproducteurs de type chair. Ces dernières ont atteint les 3,468 millions en 2024 contre 3,051 millions en 2023. Pour ce qui est des importations de reproducteurs de l'espèce dinde, elles ressortent à 136.376 sujets en 2024 contre 131.511 en 2023 marquant ainsi une progression de 4 % en glissement annuel. Par ailleurs, les importations des reproducteurs de type ponte se sont consolidées de 31 % pour atteindre à fin octobre 2024 les 267.667 sujets. Pour leur part, les importations de dindonneaux ont atteint les 1,635 million sujets en 2024 contre 552.090 en 2023, soit un pic de 196% comparé à la même période de l'année précédente.

En ce qui concerne la production, les mises en place des poussins d'un jour de type chair ont atteint un cumul de 391,137 millions de poussins en 2024 contre 370,946 millions en 2023 affichant ainsi une progression de 5 %. Le cumul des mises en place des dindonneaux d'un jour (importations + production nationale) s'est quant à lui progressé de 17 % atteignant ainsi les 14,306 millions contre 12,265 millions une année plus tôt. En revanche, le cumul des mises en place des poulettes s'est replié de 12 % en glissement annuel revenant ainsi à 11,893 millions en 2024 contre 13,585 millions une année auparavant. La FISA explique cette baisse par le prolongement de la durée de l'élevage de la poule pondeuse. Elle est passée de 90 à 100 semaines en 2024 contre 75 à 80 semaines précédemment. En vue de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, la mise en place des élevages de grands parentaux a été évoquée lors de cette réunion, notamment de type chair. La finalité étant d'assurer l'approvisionnement du pays en poussins de reproduction. A cet égard, le ministère a affirmé qu'il est disposé à soutenir tout investissement dans cette branche d'activité stratégique dans le cadre de notre souveraineté alimentaire. Notons que dans le cadre de l'ouverture du marché marocain, les importations de poussins d'un jour sont exonérées de droits de douane. Il convient, également, de rappeler que, depuis 2021, à l'initiative de la FISA, le gouvernement a répondu favorablement à la demande de reclassement de l'aviculture en tant que secteur agricole, avec les avantages fiscaux qui en découlent. C'est le titre de la boîte Prix de vente des produits avicoles : Ce que proposent les professionnels Consommation. Les prix de vente des produits avicoles ont également été abordés lors de cette réunion. Les membres de la FISA ont assuré dans ce sens que la détermination des prix est la résultante des mécanismes sujets de l'offre et de la demande. « La hausse des prix est surtout le fait de la flambée des prix des viandes rouges qui a orienté la consommation vers les produits avicoles », peut-on retenir de la FISA. Et de préciser que « les intermédiaires qui, bien qu'ils jouent un rôle déterminant entre les producteurs et les consommateurs, demeurent un facteur de renchérissement des prix des produits avicoles ». Pour pallier ce problème, les professionnels préconisent l'encouragement de l'agrégation et le développement des écosystèmes intégrés. Parmi les solutions proposées figurent également la réduction des coûts marginaux, l'encouragement du développement des abattoirs industriels ainsi que la mise à niveau des ryachattes par leur conversion en abattoirs de proximité pour l'approvisionnement des ménages ou en points de vente agréés.